

# Agenda 21

## 1. Généralités

### 1.1. Agenda 21: de quoi s'agit-il?

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle et qui cherche à instaurer un développement durable. Ce terme « agenda 21 » est apparu pour la première fois au Sommet de la terre de Rio en 1992.

### 1.2. Au coeur de l'Agenda 21: la notion de développement durable

Le développement durable est la recherche d'un équilibre entre 3 pôles : le social, l'environnemental et l'économique. Ces 3 dimensions interagissent : une décision prise sur l'un de ces axes a des répercussions sur les 2 autres. C'est pourquoi, le développement durable n'est possible que si ces 3 dimensions sont prises en compte dans les mêmes proportions : l'essor économique ne doit pas se faire au détriment de l'écologie, la protection de l'environnement ne doit pas entraver la croissance économique et l'inégale répartition des profits ne doit pas compromettre la cohésion sociale.

*« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. L'économie mondiale doit répondre aux besoins et aspirations des peuples, mais la croissance est tributaire des limites écologiques de la planète »* (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Rapport Brundtland).

### 1.3. Agenda 21 local

Pour parvenir au développement durable, le rôle des collectivités locales est déterminant. En effet, proches de la population, elles jouent un rôle essentiel dans l'éducation, l'orientation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en matière de développement durable. Plusieurs communes genevoises (et d'autres cantons) de petite et grande taille ont déjà franchi le pas et se sont dotées d'un tel outil.

## 2. Historique des démarches

L'agenda 21 de la commune de Troinex est née d'une impulsion du Conseil municipal. Une diplômée en Management public a ensuite été mandatée pour effectuer les recherches et rédiger le rapport. En juin dernier, l'organisation interne autour du projet s'est renforcée puisque qu'une commission ad hoc « Agenda 21 » a été nommée. Elle est présidée par Mme A. Deshayes.

## 3. L'organisation du travail

La responsabilité des recherches et de la rédaction du rapport a été confiée à Marlène charpentier, diplômée en Management public et adjointe scientifique au service cantonal de l'énergie (ScanE). Le Secrétaire général de notre commune, M. Niederhauser, ainsi que Mme Schupbach du secrétariat forment le comité de pilotage qui guide et contrôle les avancées des travaux. La commission de l'Agenda 21 donne les impulsions et les axes prioritaires à suivre.

## 4. Domaines d'action

Un Agenda 21 est un document qui touche 3 dimensions (l'économie, le social et l'environnemental). Le panel de domaines potentiellement touchés est donc très large. Néanmoins, et dans un premier temps, la commune a décidé de se pencher en priorité sur 4 domaines:

- l'énergie
- la mobilité
- les déchets
- les critères sociaux et environnementaux des achats publics

## 5. Fiches d'information

La première étape du travail a consisté à répertorier les habitudes du personnel de la commune dans le domaine du tri des déchets, de la mobilité et de l'énergie.

Ci-dessous, quelques liens qui pourront vous informer sur les éco-gestes et les comportements à adopter.

Fiche 1: papier

Fiche 2: autres domaines

Fiche 3: les fausses bonnes idées

Fiche 4: l'énergie

## 6. Réalisation

